

Séance du vendredi 1^{er} avril 2022 à 20h

L'an deux mille vingt-deux, le premier avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Dietwiller,

Sous la présidence du Maire, Christian FRANTZ

Etaient présents : Mme Pierrette KEMPF, M. Alain MORILLON, Mme Raymonde SEILER, M. Richard LIEBY, adjoints

M. Claude SCHULLER, Mme Dominique RISTORCELLI, M. Michel BOBIN, Mme Emmanuelle BONDUELLE, Mme Elodie DEMARE, M. Charles KREMPPER, Mme Elodie GERUM, conseillers municipaux

Absents excusés : M. Benoit ROELLINGER, procuration à Mme Elodie GERUM

Absents excusés sans procuration : M. André BECK, Mme Eléonore JEAN DIT PANNEL,

En présence de ... *néant*

Secrétaire de séance : Annie DEVEY

Convocation du 25 mars 2022

13. Location de la salle des fêtes – règlement et tarifs

Les conditions et les tarifs de location de la salle des fêtes ont fait l'objet de plusieurs délibérations. Cette délibération annule et remplace les délibérations précédentes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe les tarifs et conditions de locations comme suit :

	Habitants de Dietwiller	Associations de Dietwiller
Petite salle des fêtes		
Location	90 €	60 €
Charge	60 €	60 €
Total	150 €	120 €
Ensemble : Grande salle des fêtes et petite salle		
Location	90 €	150 €
Charge	190 €	90 €
Total	280 €	240 €

Les associations de Dietwiller et l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Landser Schlierbach Dietwiller bénéficient d'une location gratuite sur l'année pour un week-end complet.

Seules sont facturées les charges et éventuellement la vaisselle perdue ou cassée.

Des organismes extérieurs à la commune demandent fréquemment à utiliser la salle en semaine. La salle est louée en fonction de sa disponibilité. Les tarifs fixés sont les suivants :

Organismes extérieurs – en semaine	
½ journée ou une soirée (8h à 14h ou 14h à minuit)	50 €
Une journée complète (8h à minuit)	100 €

L'utilisation de la salle en semaine reste gratuite pour les associations du village et pour les habitants lors des enterrements.

Lors de la location de la salle il sera versé un acompte de :

Acompte : Ensemble - Grande salle des fêtes et petite salle	140 €
Acompte : Petite salle	75 €
Caution pour toute location	770 €

Les chèques sont à établir à l'ordre du Trésor Public

La salle a une capacité de 200 personnes, personnel de service et en cuisine compris.

Pour éviter une utilisation trop fréquente de la salle des fêtes et limiter les nuisances aux riverains, la location de la salle est réservée aux habitants, aux associations de Dietwiller, au personnel communal et à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Landser Schlierbach Dietwiller.

En signant le contrat de location ou la convention d'utilisation, la personne (à titre personnel ou pour l'association qu'elle représente) s'engage à en respecter les termes, notamment l'usage qui sera fait de la salle. L'usage réel de la salle doit correspondre à ce qui est inscrit sur le contrat de location ou sur la convention.

Certaines personnes détournent les règles en louant la salle par l'intermédiaire de résidents de Dietwiller. Il est rappelé que :

- l'attestation d'assurance de responsabilité civile doit être au nom de la personne résidant à Dietwiller ;
- les chèques de caution et de règlement doivent être établis par la personne résidant à Dietwiller ;
- la remise des clefs de la salle est faite à la personne résidant à Dietwiller ;

Plus globalement, c'est la personne résidant à Dietwiller qui est responsable de la location de la salle.

Tarifs pour les pertes ou bris de vaisselle (inchangé depuis février 2014)

La vaisselle perdue ou cassée, lors des locations de la salle des fêtes aux associations de Dietwiller, à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Landser Schlierbach Dietwiller, au personnel ou aux habitants de Dietwiller est facturée en plus de la location et des charges.

	Tarifs (€ / unité)		Tarifs (€ / unité)
Assiette plate (25 cm)	5,65	Tire – bouchon	2,60
Assiette creuse	2,30	Ouvre bouteille (décapsuleur)	1,00
Assiette à dessert (19,5 cm)	3,85	Pichet inox	14,00
Couteaux	2,40	Cruche en verre	2,30
Fourchette	1,75	Casserole	31,00
Cuillère	1,35	Cuillère en bois	6,90
Petite cuillère	1,00	Bol chocolat	1,50
Verre 15 cl	1,80	Coupe à glace	2,50
Verre 18 cl	1,65	Thermos à café	31,00
Verre 24 cl	1,70	Verre à bière	1,50
Verre à schnaps	0,80	Casserole 28 cm	36,50
Tasse à café	1,35	Grand saladier	4,50
Sous tasse à café	1,20	Grand plat en inox	12,00
Tasse à tisane	1,10	Couteau à pain	3,60
Sous tasse à tisane	0,70	Couteau chef 25 cm	17,50
Saladier	2,10	Louche	2,60
Plat ovale en inox	8,00	Cuillère pour le service	2,20
Corbeille à pain	1,00	Planche à découper	22,60
Plateau rond	1,00	Casserole 20 cm	21,60
Plateau rectangulaire	1,50		

Certifié exécutoire –
Le Maire –
Christian FRANTZ



Transmis à la sous-préfecture le 05/04/2022